

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI membres titulaires et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.

<u>Étaient excusés</u>: Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

<u>Assistaient à la séance</u>: Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice 32
		Présentscture du Terr. de Bénont
		Votants 28
		2 8 DEC. 2012
Il est vérifié l'existence du qu	orum pour les décisions et a	ppel est fait des pouvoirs qui sont remis
Président.		Dervice Courrier

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-07 — Budget Général-Intégration Actif/Passif de la commune de VELLESCOT Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la loi n° 201061563 en date du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'art 60 II ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1431 du 21 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Sud Territoire et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°_99 12 29 I 467 du 29.12.1999 du portant création de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011363-0003 du 29 décembre 2011 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale;

Vu l'arrêté de projet de périmètre de M. le Préfet en date du 20 juin 2012

Vu l'arrêté préfectoral portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date du 11 octobre 2012

Vu l'art 5211-18 et s et l'art 5211-25 et s. du CGCT portant le retrait et l'extension des périmètres de Communautés de Communes

Vu la décision de la commune en date du 26 mars 2012 portant acceptation de son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et son intégration en date du 1er janvier 2013 à la Communauté de Communes du Sud Territoire ;

Vu l'acceptation du SDCI par la communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et du retrait de la Commune de VELLESCOT

Vu l'acceptation de la Communauté de Communes du Sud Territoire par délibération en date du 6 septembre de l'intégration de la commune de VELLESCOT à son périmètre,

Vu la délibération concordante de la commune de VELLESCOT acceptant les transferts d'actifs et de passifs,

La commune de VELLESCOT doit opérer son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Après une période d'échanges avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Territoire ayant permis un accord sur les éléments de reprise et leurs critères de quote part, il est convenu des critères de répartition de l'actif et passif repris suivants ainsi que des biens clairement identifiés au titre du budget général de la communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse:

Le critère principal de reprise ou de non reprise est fixé comme l'appartenance territorial ou non au territoire de la Commune.

Il est convenu que l'ensemble des biens et passif seront transmis à travers les procédures de transfert de compétence ou / et de mise à disposition sous la responsabilité et la propriété de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de l'intégration de la Commune de VELLESCOT à cette dernière

Pour les éléments afférents au **budget général** de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Concernant l'actif de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

L'actif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 4 023 334,93 €.

Le transfert d'actifs repris par la Commune de VELLESCOT, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi :

au montant de 122 211,82 €

Transferts établis :

La commune accepte de se voir transférer les biens indiqués en annexe:

Au titre de la compétence Tourisme,

il est opéré notamment une reprise sur les opérations de sentiers de randonnées répartis sur la base du **nombre de communes** concernées,

Base du critère de répartition : 13 communes soit 1/13ème pour un montant de 9 537,81€ selon le détail ci-joint,

Au titre de la compétence Réseau de Communication Haut Débit,

il est opéré notamment une reprise sur l'opération de déploiement d'un Réseau Très Haut Débit dont le maître d'œuvre est le SMAU avec une répartition partielle basée sur les Habitants à l'instar des critères de financement utilisés pour les fonds de concours sollicités par le SMAU dans cette opération.

Base du critère de répartition « BLHD SMAU »: 255 habitants / 5 412ème pour un montant de 3 591,01 €

Au titre des subventions accordées aux budgets annexes par le budget général sur les opérations territorialement portées pour ou tout partie sur le territoire de la commune de VELLESCOT.

Pour l'assainissement collectif : un montant de 109 083,00 €

Pour les transferts partiels, cf partie budget annexe pour les quote-parts.

Actifs conservés à l'usage de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune de VELLESCOT accepte que la communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les biens listés individuellement en annexe pour une Valeur nette comptable de

- 2 490 284,51 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens maintenus intégralement
- 372 820,66 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens partagés territorialement

soit un total de 2 863 105,17 € conservé après les transferts consolidés de toutes les communes « sortantes ».

Concernant le passif de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune reçoit au titre des subventions perçues pour l'opération « sentiers de randonnée » et selon la base du critère de répartition appliquée aux sentiers soit 1/13ème pour un montant de 2 787,15 €

La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les éléments de passifs présents au budget général et notamment les éléments concernant les emprunts pour l'achat du

restaurant du canal, l'acquisition de la péniche et l'agrandissement des locaux et parking du siège pour un montant de 418 955,27 €

Le transfert sera mis à jour des chiffres de la gestion 2012

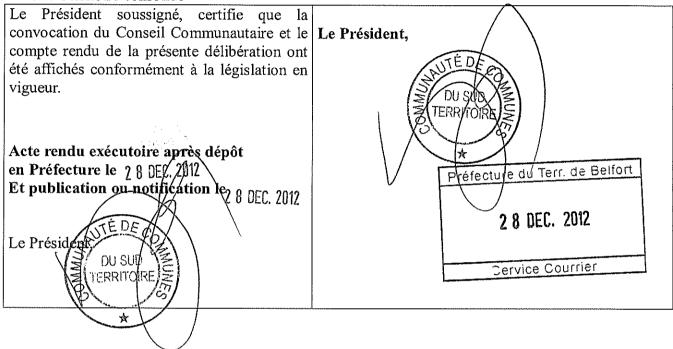
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- les éléments de transfert de l'actif et de passif propre au retrait de la commune de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse listés dans la présente délibération ainsi que les quotités de partages;
- que la commune de VELLESCOT et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse renoncent conjointement à toute indemnisation, soulte ou autre forme de compensation quant aux écarts budgétaires ou comptables générés par les éléments de partage sujet de la présente délibération;
- que la commune de VELLESCOT renonce à tout droit sur les résultats des budgets SPIC et autre indemnisation en contre partie du maintien dans les budgets (général et annexes) de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse de l'ensemble des inscriptions, droits et montants présents dans les comptes de tiers (clients et fournisseurs), eux-mêmes issus de la gestion antérieure au 1/01/2013 de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.
- de recevoir les éléments d'actifs matériels et leurs accessoires à travers un Procès verbal de mise à disposition, à la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de 1er janvier 2013.
- d'autoriser le Président à signer les conventions, les PV de mise à disposition et tout document financier, administratif ayant trait au retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse comme à l'intégration au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire;
- accepte le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif transféré et des contrats en cours à la Communauté de Communes du Sud Territoire dans la limite de ses compétences en date du 1er janvier 2013.
- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget général

• d'autoriser le Président à exécuter et signer tous les actes administratifs, juridiques, et financiers pour la mise en œuvre du transfert.

En annexe:

Etat des biens conservés par la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Etat consolidé de l'actif et du passif transféré ou mis à disposition de la Communauté de Communes du Sud Territoire consolidé





12/11/2012

References

sentiers de randonnée

Budget général Etat de l'actif repris détaillée par communes

RECAPREDIZES_ACTIF avec sub_au_31122011

	Partielle								
Désignation du bien	oc totale Hill	Date entrée V. origine Voic							
chemins rando 13 communes	P H' BATZ		BORON	BREBOTTE	URETAGNE	FROIDEFONTAINE	GROSNE	RECOUVEANCE	VELLESCOT ratout
tatemepanneau info	P IF BATG		-	797.64 €	757,64 €	757,64 € 1	797,E4 C		757,64 C sur 13 com
MID-sentie/s 23 communes	P (1735721				409,48 €		400,48 C		408,48 € (Ur 13 com
sentiers de rando 13 communes	P RGATES	7 47 77 5			714,69 C		714,63 C		
sentiers de rando 13 communes	P N'SATI2	2012-1-1		4 427,50 €	4 497,50 €		4497,50 €		724.69 € sur 13 com
tentiera de rando 13 communes	P N'SAT27	02/12/2010 39 367,20 C 39 367,20 C		3 024.25 €		301825 CI	3 02 € 25 €		4 497,50 C sur 13 com
	1 0A(2)	15/08/7011 1 155,27 € 1 185,27 €	51.25 €	21,25 €	91,25 €	91,25 C1			3 028,25 € per 13 com
panneau pentun						71,13-11	91,25 €	21,25 C	91,25 C sur 13 com
aménagement pontan traidefantaine	T N'MATRO	27/10/2009 625,55 € 1 616,55 €	ĺ		1				
The state of the s	N'BAT14	30/11/2010 30 726,19 € 30 726,19 €	1						
and the second pentant reasonantine	T N'BAT14	30/11/2010 30 726,19 € 30 716,19 €	j		j	1 625,55 C			

swr 13 communes

Réseau fibre optique					SORCH	ORETAGNE	FROIDEFONTAILE	GROSNE	RECOUVRANCE	VELLISCOT	3
Vellescot-Bretagne-Baran	. ٩	14.4627	02/12/2010	23 521,19 €		11 640,04 €					Ĺ

	9597,01 € 9597,81 € 21 125,85 € 41 890,56 € 9597,81 € 9597,81 € 9597,81 €
Participation 8LHD SMAU > N3U57 01/01/2003 101 926,00 € 76 214,00	

Subventions BA	
ASSET	
tuby versée see assain boron T N3U83 01/01/2007 365 000,00 € 243 335,00 €	BORON BREBUTTE BRETAGNE FACIDEFONTABLE GROSHE FRECOUVRANCE VEHISCOT
17/10/2009 400 000 00 € 32/00/2014	[245 335,WE]
Substitute 100 200 000 00 C 200 000 00 C 200 000 00 C	170 917.00 €
1000 VETILES 700 ATTAIN MONT + DECEMBER P HT3UBIX 02/12/2010 440 000,00 € 381 334,00 €	103 GB3,00 € m3
EAU	
juba veriée soe eau/dilion breboile T 9/3/034 03/01/2007 78 000,00 € 52 000,00 €	BORON BREBOTTE BRETAGNE FROIDEFONTAINE GROSHE RECOLUMNANCE VELLESCOT
32000,000	52 000,00 €

749 734,58 € 66 311,74 € 148 950,92 € 48 551,54 € 13 973,77 € 10 495,41 € 122 212,82 € 1 160 229,77 €

PAR HAS

Préfecture du Terr. de Belfort

2 8 DEC. 2012

Dervice Courrier

12/11/2012

Budget général Etat des biens repris partiellement

RECAP_ACTIF_non_repris

PART NON REPRISE suite aux pa	rtages		part reprise 7 communes	part restante non reprise
Désignation du bien	ref	VNC 31/12/2011		part restante non reprise
chemins rando 13 communes	N° BAT7	10 369,32 €		# 70° 0 # c
totem+panneau info	N° BAT6	5 310,24 €	<u> </u>	
MO sentiers 13 communes	N°BAT11	9 290,96 €		
sentiers de rando 13 communes	N°BAT12	58 467,49 €		4 288,14 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT12	39 367,20 €	21 197,72 €	
sentiers de rando 13 communes	N°BAT27	1 186,27 €		18 169,48 €
réseau fibre optique V-B-B	N°RES1	23 821,19 €	638,76€	547,51 €
Participation BLHD SMAU	N°SUB7			
subv versée sce assain mont + bre		76 214,00 €	29 812,46 €	46 401,54 €
THOM MACCA STORY	N 30812	381 334,00 €	124 314,88 €	257 019,12 €
		605 360,67 €	232 540,01 €	372 820,66 €

Budget général État des biens repris partiellement

Désignation du bien	AL AC	DE HON REPRIS	Action and the second
EPEREGUSTREUR	Het H'may	Date entrée 01/01/2000	V. arigine VNC
ordi portable Histal Groi	WMAT	01/01/2000	251.00 c
	N'MAT	01/01/2000	
amenag halte fluv Imprimante+cable	N'SAT2		23 674,68 C
RESTAU DU CANAL MONT	ATAMATI N'BATI	01/01/2001	
HALTE FLUV MONT 2 MODENIS	N'BAT2	01/01/2002	59 514,12 € 34 118,79 €
MAISON DE LA COM COM	H'MATS H'BATS	03/01/2002 03/01/2003	330,003.04.0
imprimante Climatiseur	N'MAT1	0 01/01/2003	378 157,06 €
ONDULEUR	ltam"h Ctam"h	91/01/2003	
DESTRUCTEUR PAPIER ANAGORE	etam"s 180m"s	01/01/2003	
ANTIVAUS	N'MATI		162,66 C
EXTINCTEURS STANDARD	N°MAT1:	03/01/2005	29,00 € 260,72 €
RAILS TIGE CRUCHET	n"mati: h"mati:		358,04 €
PAGX HT DEDIT ROUTEUR	I/ MATE	01/01/2005	136,98 € 26,00 €
MOBILIER	HTMAT17 NTMO816		137,00 €
tel gigaset Armoire bureau	H MAT19	01/01/1006	6 385,41 €
DAC FLEURS	REMATES REMIDES		
2 VOLUTES DOUBLES	N,W0910	05/01/2006 01/01/2005	
VOLUTE BANC	N.WORTE	01/01/2006	
MOBILIER	N'M0817 N'M0818		1 745 44 -
STORES BAC FLEURS ROULANT	N'M0319	01/01/2006	1 760,40 C
2AUJ143AE	H,WOS3	01/01/2005 01/01/2006	
iardintere Jardinteres	NTMOB4	01/01/2006	1 008,00 £ 1 616,00 £
27AM E TIX	N'MOBS N'MOBS	01/01/2006	
PORTE BROCHURE	NEW DET	01/01/2006 01/01/2006	
Suspensions Subvens SCC Assam Step	REDMIN NEUZY	01/01/2006	
SUB VERS SCE EAU/STATION	N'5UB3	01/01/2006 01/01/2006	170 000,00 €
halte fluv mont Amenag aire camping cap	H'BATZ6	01/01/2007	42 GC4_00 € 356 711,59 €
AIRE ACCUEIL CAUAPING CAR	H'BATA H'BATAB	01/01/2007 01/01/2007	30 915,28 C
LOCAL WC AIRE CAMPING	NOATS	01/01/2007	43 389,45 C 900,00 C
CANNIVEAU PARKING SIEGE SWITCH	N'OATE L'MATI	01/01/2007	4 640,48 (
20 JARDINIERES	N.WO815	01/01/2007 01/01/2007	
Suspensions Chaises	N'MOB13	02/01/2007	
CHAISES	8™M0320 N™M0321	01/01/2007 01/01/2007	
escabbau Mobilier	N°M0822	01/01/2007	
PORTE MANTEAU	N°MOB24 N°MOB24	01/01/2007	1 123.11 €
PRESENTOIR SITE SHITERHET	12°MO825	01/01/2007 01/01/2007	
PARTICIPATION LOG SIG	NISTA NISUBS	01/01/2007	
TELFAX	N'MATES	01/01/2007 01/01/2008	S 356,32 C
VENTILATEURS SERVEUR	N°MAT24	01/01/2003	
AMPLIFICATEUR MICRO	N'MAT25 N'MAT27	01/01/2000 01/01/2008	
PROJECTEUR EXTERIEUR PAHNEAU EXPO	RETAIN 14	01/01/2008	435,76€
SUBV VERSICE ASSAULMONT	H'MAT29 N'SUBS	01/01/2008 01/01/2008	
AMENAGEMT COMBLES SIEGE	O17A5*M	16/07/2002	357 200,00 € 15 €27,01 €
CHAUFFAGE GEOTHERMIQUE S UCEHCE IV	REGITATE	22/04/2009	37 224,05 €
EXTINCTEUR	N'MAT31	15/12/2009 25/09/2009	
ordinateur Imprimante scanner	H MAT32	07/07/2000	
MAYERIEL BUREAU	H'MAT33 H'MAT34	07/07/2009 08/09/2009	
kit drapeau Aspirateur	N'MATAS	05/05/2003	
ARMOIRE	N'MATSE N'MOBIG	24/05/2009	
MOBILIER		01/01/2009 01/04/2009	
	N-MORES	15/01/2009	
MOBILIER BUREAU		20/08/2009 08/07/2009	988,93€
MOBILIER BUREAU	CMORRO.	01/09/2009	
EXTENSION PARKING SIEGE	1'M0331 E1fA6'4	09/12/2009 31/12/2010	1 595,94 €
AIRE CAMPING CAR MONT	PBAT16	02/12/2010	64 083,94 € 1 547,60 €
EXTENSION LOCAUX SIEGE	mariy (02/02/2010 02/12/2010	39 441,18 €
PONTON MORT	CELLYB.	72/12/2010	109 333,72 € 3 876,47 €
AGRANDISSEMENT LOCAUX SIEG AGRANDISSEMENT HALTE FLLV N	PEATES :	13/12/2010 13/12/2010	5 335,91 €
ACHANDISSEMENT LOCAUX SIECE	73417F 3	1/12/2010	36 521,67 € 418.50 €
AGRANDISSEMENT LOCAUX SIECK PENICHE	PAT26 3	1/12/2010	4 921,97 E
VISIO CONFERENCE		2/12/2010 2/12/2010	139 277,72 €
ORDINATEUR II	'MAT39 0	2/12/2010	1 320,16 € 384,01 €
MATERIEL BUREAU N		2/12/2010 2/12/2010	61,00 €
MATERIEL BUREAU K	MAT42 0	2/12/2010	
MICTO ONDES 22	MAT43 03 MAT40 03	7/12/2010 7/12/2010	
GROUPE ELECTROGENE N	MATAS 1	1/13/2010 1/13/2010	
MODIUS BUREAU CO	MA746 07	/12/2010	446,00 C
SUBVIVERS SEE EAU/COND AUTHO	SUB11 01	/12/2010 /12/2010	23 33/ nn r
ECLAIRAGE PARKING CCBB N° PONTON SUPPL + ABORDS PERKIN	0 KTT D	/08/2011	-3 334,00 € 13 105,35 €
		/03/2011 /03/2011	142 338,44 €
UAISON DOUCE PIETE CYCLIMORE	21 18TA	/00/2011	32 752,65 € 12 505,30 €
A PART OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE P	M32 18	/08/2011	15 310,48 €
STANDARD TELEPHONOUS POR	34740 94	/02/2011 /08/1011	1544,15€
SUPPLIES IN INVESTIGATION OF THE PETER IN A	MATSO 18,	09/2011	2 049,52 € 493,36 €
MOBILIER BUREAU N'A	AA731 18)	/03/2011 /03/2011	240,25 €
MOBILIER BUREAU NE	(083¢ 18/	08/2011 08/2011	10 434,49 € 300,00 €
	10335 18/	08/2011	1 344,94 €
TENETER ALABAM		08/2011 01/2012	249,97 €
		,	171 382,45 €
			Z4900A6 81 60

74000A651E

PASSIF NON R	EPRIS	
emprunis		
Objet de la dégense	Montant de l'emprunt Montant au 1er Janv	ier
Achat restaurant du canal	59 000,09 € 27 844,	
Acquisition péniche Agrandissment locaux+ parking	190 000,00 € 178 263,	
Agranussment location parking	230 000,00 € 212 546,	91 C
	418 955,2	₹7 €

PASSIF REPRIS

subv reçues											
Objet	liers	date émission	Montant de la subv	le e				PASSIF A REPRENE	DRE		
sub sentiers	PACE	05/10/20		Montant zu Ler janvier	BORON	BREBOTTE	DRETAGNE	FROIDEFONTAINE	GROSHE	RECOUVRANCE	VELLESCOT
sub sentiers animation	ETAT	09/11/09			1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287.92 C	1 207.92 €
sub aménagements sentlers	CG				704,23 €	704,23 €	704,23 E	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €
sub étude sentiers	CG	09/01/09		T	451,54 €	461,54 €	461.54 €	461,54 €	461,54 €		461,54 €
Par ende senters	100	22/03/07	4 335,00 C	4 335,00 €	333,46 €	333,46 C	333,46 €	333,46 C	333.46 €	333,46 C	333,46 €
	_ L			36 232,91 €	2 787,15 C	2 787.15 €	2787,35 €	2 787,15 C			
				<u></u>				2 /0/,15 년	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €

TOTAL PASSIF

455 188,18 €

Budget général Etat des biens repris partiellement

VELLESCOT

ACTIF

sentiers de randonnée

sur 13 communes

	Partielle				1	
Désignation du bien	ou totale	Réf	Date entrée	l V. origine	VNC	115115555
chemins rando 13 communes	Р	N° BAT7				VELLESCOT
totem÷panneau info			01/01/2006		10 369,32 €	797,64€
	P	N° BAT6	01/01/2007	5 310,24 €	5 310,24 €	408,48 €
MO sentiers 13 communes	P	N°BAT11	01/01/2008	9 290,96 €		
sentiers de rando 13 communes	Р	N°BAT12	01/01/2009			714,69 €
sentiers de rando 13 communes						4 497,50 €
roptions de mande 20 constituites	۲	N°BAT12	02/12/2010	39 367,20 €	39 367,20 €	3 028,25 €
sentiers de rando 13 communes	ρ	N°BAT27	18/08/2011	1 186,27 €	1 186,27 €	91,25 €
			VNQ	31/12/2011 to	tal transférée	9 537,81
panneau ponton	Т	0ETAM°N	27/10/2009	1 626,56 €	1 626,56 €	,
aménagement ponton froidefontaine	T	N°BAT14	30/11/2010	30 726,19 €	30 726,19 €	

	Partielle			T		
Désignation du bien	ou totale	Réf	Date entrée	V origine	VNC	VELLECCOX
Réseau fibre optique	T	N°RES1				VELLESCOT
Vellescot-Bretagne-Boron		M KEST	02/12/2010		23 821,19 €	
A curescor-pi eragile-pototi	<u> </u>					

	Partielle					
	ou totale	Réf	Date entrée	V. origine	VNC	VELLESCOT
Participation BLHD SMAU	P	N°SUB7	01/01/2008	103 926,00 €	76 214,00 €	3 591,01 €

Subventions BA

	Partielle				1	
Désignation du bien	ou totale	Réf	Date entrée	V. origine	VNC	VEUECCOM
ASSNT	1			r, origina	IVINC	VELLESCOT
subv versée sce assain boron	Т	N°SUB3	01/01/2007	365 000 00 €	243 335,00 €	
subv versée sce assain boron	T	N°SUB8	12/10/2009		320 002,00 €	
subv versée sce assain boron+vellescot	Т	N°SUB13	01/01/2012		280 000,00 €	109 083.00 €
subv versée sce assain mont + bretagne	P	N°SUB12	02/12/2010		381 334,00 €	103 065,00 €

EAU

subv versée sce eau/liaison brebotte

N°SU84

Τ

01/01/2007

78 000,00 € 52 000,00 €

TOTAL ACTIF

122 211,82 €

PASSIF

PASSIF REPRIS

subv recues

Objet					
	tiers	date émission	Montant de la	Montant au 1er	VELLESCOT
sub sentiers	PREF	05/10/10	16 742,91 €	16 742,91 €	1 287,92 €
sub sentiers animation	ETAT	09/11/09			704.23 €
sub aménagements sentiers	CG	08/01/09			
sub étude sentiers	CG	22/03/07			461,54 €
		22/03/07	4 335,00 €	4 335,00 €	333,46 €
				36 232,91 €	2 787,15 €

TOTAL PASSIF

2 787,15 €

Origine: EG/AT - CCSTT

Etat réalisé sur demande de la CCBB et des communes "sortantes"